CODE DE TRANSPARENCE

UBAM - Positive Impact Equity

Décembre 2019

GROUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

Sommaire

1 – LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE 4

2 – DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION 4

3 – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE 12

4 – PROCESSUS DE GESTION 16

5 – CONTRÔLES ESG 20

6 – MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG 20

Code de Transparence ISR :

«Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.»

Déclaration d'engagement :

L'investissement socialement responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds UBAM - Positive Impact Equity. Le fonds est géré par l'équipe Actions européennes, basée à Londres, de l'Union Bancaire Privée, UBP SA (l'«UBP»). Notre approche s'appuie avant tout sur un processus propriétaire qui nous permet d'identifier les sociétés ayant un impact environnemental ou sociétal positif, et qui ont de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En tant qu'investisseur responsable, l'UBP complète son approche par l'exercice actif de ses droits de vote et par son engagement auprès des sociétés en portefeuille.

Le présent Code de Transparence ISR est également accessible sur notre site internet (www.ubp.com).

Conformité avec le Code de Transparence :

L'UBP s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où elle opère.

Le fonds UBAM - Positive Impact Equity respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Date de publication : Décembre 2019

1 – Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

- **Fonds** : UBAM - Positive Impact Equity, SICAV de droit luxembourgeois UCITS
- Date de lancement du fonds : 28.09.2018
- Stratégie ISR dominante : Thématique : «Impact investing»
- Stratégies ISR additionnelles : Exclusion et Engagement
- Classe d'actifs : Actions européennes, gérées activement
- Exclusions* :
  - Armes controversées
  - Armement
  - Tabac
  - Charbon
  - Pétrole et gaz non conventionnels
  - Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact)
  - Autres : pétrole et gaz conventionnels, électricité produite à partir du charbon
- Avoirs sous gestion : au 31.12.2019 : EUR 85,4 millions
- Autres labels – aucun

Liens vers d'autres documents

- DICI/KIID
- Prospectus
- Product card
- Quarterly Comments (Commentaires trimestriels)
- Monthly Reports (Rapports mensuels)
- Factsheet
- Impact Report (Rapport d'impact)

* En fonction des seuils de revenus applicables

2 – Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

L'Union Bancaire Privée, UBP SA (l'«UBP») est une Société anonyme de droit suisse spécialisée dans la gestion de fortune et d'actifs.

Au 30 juin 2019, la division Asset Management de l'UBP affichait CHF 42 milliards d'avoirs sous gestion au travers de fonds et de comptes ségrégués.

L'UBP a son siège à Genève (Suisse).

Union Bancaire Privée, UBP SA
Rue du Rhône 96-98
Case postale 1320
1211 Genève 1
Suisse

www.ubp.com

2.2. Quels sont les principes et l'historique de la société de gestion concernant l'intégration de l'ISR dans ses processus ?

En tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) depuis mars 2012, l'UBP s'engage à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans ses activités de gestion, avec l'objectif de proposer à sa clientèle une gamme de solutions en investissement responsable.

Dans ce cadre, l'UBP a établi en 2018 plusieurs partenariats, notamment avec Swiss Sustainable Finance (SSF) et Sustainable Finance Geneva (SFG), et est devenue membre de l'Investment Leaders Group (ILG) du Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL), un réseau sélectif de fonds de pension, d'assureurs et de gestionnaires d'actifs de premier plan qui ont démontré leur volonté de promouvoir la pratique de l'investissement responsable.

Principes

L'**investissement responsable** consiste à incorporer des critères ESG dans les décisions d'investissement, afin d'améliorer la gestion des risques et de générer des performances pérennes. L'UBP estime que les sociétés dotées d'une structure de management appropriée, et qui sont capables de gérer et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux sont davantage susceptibles d'offrir des performances solides à long terme. Forts de cette conviction, nous nous attachons à intégrer dans nos processus d'investissement une analyse et des considérations ESG, ainsi qu'à opérer un engagement actif auprès des émetteurs.

Les principes UN PRI relèvent d'une initiative globale visant à offrir un cadre solide pour une meilleure intégration des questions ESG dans les politiques d'investissement. Comme mentionné plus haut, l'UBP, en tant que signataire de ces principes, témoigne de son engagement et de sa détermination à soutenir l'investissement socialement responsable (ISR).

Les six principes en matière d'investissement responsable sont les suivants :

- Intégrer des considérations ESG dans l'analyse d'investissement et les processus de prise de décision ;
- Jouer un rôle actif en tant qu'actionnaire, et prendre en compte les facteurs ESG dans les politiques et pratiques actionnariales ;
- Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de communiquer de manière appropriée sur les problématiques ESG ;
- Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes d'investissement responsable au sein de l'industrie financière et bancaire ;
- Travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans l'application des principes ;
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

Dans ce cadre, l'UBP a, dès 2012, lancé une stratégie ISR en obligations convertibles : UBAM Convertibles Europe SRI, un fonds qui a, depuis, obtenu le label ISR français et l'éco-label autrichien, ainsi que label de durabilité «Towards Sustainability» de Febelfin (Belgique).

En 2014, le Groupe a par ailleurs décidé – pour ses fonds en actions et en obligations – de mettre en place une «Exclusion List» (liste d'exclusion) portant sur les armes controversées, ainsi que de renforcer son engagement auprès des entreprises en s'appuyant sur l'expertise de la société Sustainalytics (ex-GES - Global Engagement Services), et d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire de la société Institutional Shareholder Services (ISS).

Depuis lors, plusieurs Centres d'investissement, notamment l'équipe Actions européennes, qui gère UBAM - Positive Impact Equity, ont intégré des considérations ESG dans leur processus d'investissement.

En 2018, la Politique d'investissement responsable de l'UBP a été renforcée et s'applique désormais à la majorité des fonds, à certains mandats (en accord avec le client) ainsi qu'à des services fournis par les équipes Wealth Management comme les mandats de gestion de portefeuille discrétionnaire (DPM - Discretionary Portfolio Management) et les mandats de conseil (Advisory). L'Exclusion List a, elle, été étendue pour couvrir notamment les activités liées à l'extraction de charbon, preuve de la volonté du Groupe de contribuer à relever les défis majeurs posés par le changement climatique. L'UBP a également introduit une «Watch List» (liste de surveillance des émetteurs ayant violé les normes internationales) ainsi qu'une «Sustainability Champions List» (liste de sociétés exemplaires en termes d'approche durable).

Par ailleurs, 2018 a aussi été l'année de lancement de deux nouvelles stratégies durables : UBAM - EM Sustainable High Grade Corporate Bond et UBAM - Positive Impact Equity.

Depuis le début de 2019, l'UBP a continué à renforcer son engagement, avec l'adoption de la Politique de droits de vote «Sustainability» («Durabilité») d'ISS, et le développement d'une politique plus large en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE ; CSR en anglais). L'UBP s'est en outre engagée à adopter les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) en matière de stratégie et de reporting Climat.

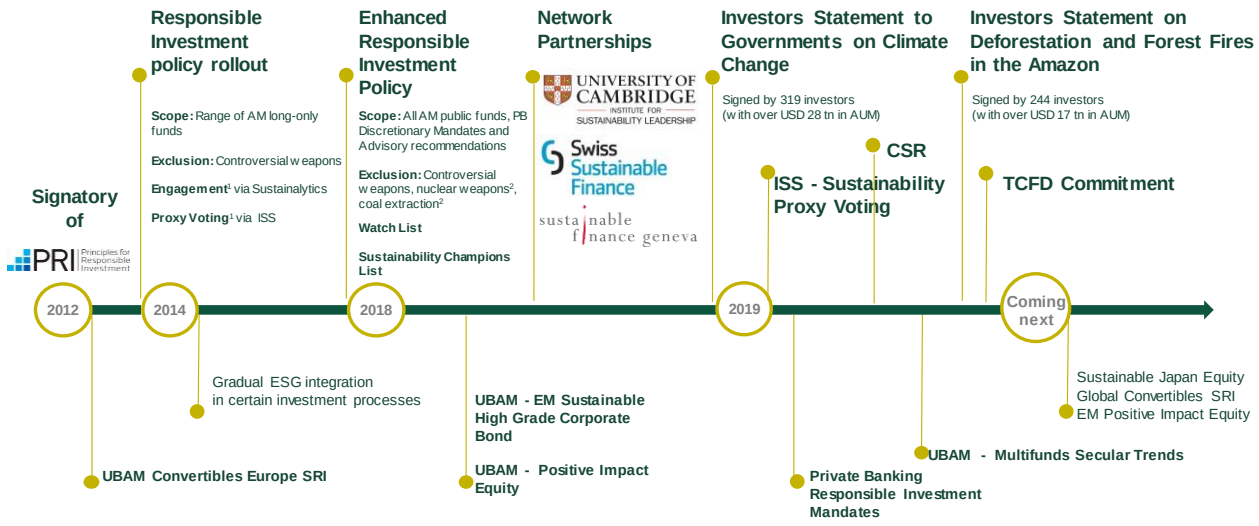

Les pages web dédiées à l'investissement durable au sein de l'UBP peuvent être consultées ici.

2.3. Comment le processus d'investissement durable de la société est-il formalisé ?

La Politique d'investissement responsable de l'UBP est disponible sur notre site web.

2.4. Comment les risques et les opportunités ESG, notamment ceux liés au changement climatique, sont-ils pris en compte par la société ?

La Politique d'investissement responsable de l'UBP s'articule autour des pratiques suivantes :

- **L'incorporation de principes ESG** dans l'ensemble de nos processus d'investissement.
- **Un filtrage (screening) qualitatif**, aussi bien **négatif** que **positif**, reposant sur des aspects ESG, en termes par exemple de secteurs d'activités ou de respect des conventions. Ce filtrage aboutit à trois listes distinctes, détaillées plus bas :
  - l'Exclusion List,
  - la Watch List et
  - la Sustainability Champions List.
- **Un engagement, direct ou collectif, auprès des sociétés**, avec une attention particulière portée aux entreprises identifiées comme ayant de faibles pratiques en termes ESG. En partageant avec ces entreprises sur les raisons qui justifient nos considérations, notre Banque les encourage à examiner attentivement ces aspects.
- Enfin, de façon à agir dans le meilleur intérêt financier de nos clients sur le long terme, l'UBP exerce, dans la mesure du possible, les **droits de vote** attachés à ses investissements en suivant une politique de vote qui vise à promouvoir des pratiques intégrant des considérations ESG, et conformes aux principes UN PRI.

«Exclusion List»

Au-delà des armes controversées, le changement climatique fait également l'objet de préoccupations majeures de la part des investisseurs, comme en témoignent l'Engagement carbone de Montréal (Montreal Carbon Pledge) en 2014, ainsi que l'Accord de Paris en 2015.

L'UBP, quant à elle, considère que les investissements dans ces deux domaines doivent être soumis à des restrictions. Nous avons ainsi établi une Exclusion List, mise à jour trimestriellement au moyen de la base de données de MSCI ESG Research et complétée avec toute autre société apparaissant sur les listes d'exclusion des régulateurs belges ou néerlandais ou qui ont été signalées par les Centres d'investissement de l'UBP.

La liste d'exclusion s'applique, entre autres, à l'ensemble des fonds (à noter que les fonds «responsables» ou d'impact font l'objet de règles d'exclusion supplémentaires).

A l'heure actuelle, cette liste comprend les différents types de sociétés suivants :

- les entreprises qui développent, produisent ou vendent des armes controversées telles que les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri ;
- les sociétés qui génèrent 5%, ou plus, de leurs revenus au travers des armes nucléaires ;
- les entreprises qui génèrent 20%, ou plus, de leurs revenus via l'extraction de charbon thermique.

Les titres de sociétés faisant l'objet de sanctions internationales de l'ONU, de l'UE, de l'OFAC, de la Suisse, du Royaume-Uni et de Hong Kong sont également exclus.

Afin de veiller à ce que l'Exclusion List soit respectée, l'UBP l'a intégrée dans ses systèmes de trading de portefeuille. Un second niveau de protection a également été mis en place au travers des contrôles après transactions effectués par l'équipe 'Risques' interne à l'UBP, ainsi que par les Administrateurs de fonds (externes). En cas d'infraction détectée, l'équipe de gestion de fonds en est avertie et il lui est demandé de corriger la situation.

«Watch List»

L'UBP entend être proactive dès lors que l'analyse suggère que l'implication des sociétés dans une quelconque controverse ESG représente une menace potentielle pour leurs prévisions à long terme.

La Watch List regroupe les sociétés signalées, par la société MSCI ESG Research, comme sujettes à des controverses du fait d'un non-respect des normes et principes internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ou les Conventions fondamentales de l'OIT.

La Watch List n'est pas une liste d'exclusion. Elle vise à encourager les Centres d'investissement à tenir compte, dans leur processus de décision, des pratiques ESG controversées de certains émetteurs. Les équipes de gestion doivent notamment justifier des raisons pour lesquelles elles ont investi dans ces sociétés, ainsi que des engagements qu'elles ont, le cas échéant, entrepris pour inciter ces émetteurs à améliorer leurs pratiques.

«Sustainability Champions List»

Le processus de screening négatif de l'UBP consiste, en partie, à reconnaître les risques que les faibles pratiques ESG des sociétés peuvent représenter dans le cadre d'une thèse d'investissement – tant sur le plan financier que réputationnel. Nous pensons toutefois qu'il est tout aussi important d'identifier les opportunités d'investissement résultant des bonnes pratiques ESG. Nous avons par conséquent établi une **Sustainability Champions List**.

Chaque Centre d'investissement est invité à inclure dans cette liste les titres de sociétés qu'il a identifiées comme ayant – au travers de leurs pratiques ou de leurs produits finaux – une contribution positive sur le plan sociétal ou environnemental. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU[1] constituent le socle de référence de cette liste, même si le filtre ultime reste la connaissance «bottom-up» des Centres d'investissement quant à leur univers d'investissement.

Cette liste est globale et porte sur l'ensemble des classes d'actifs, mais elle ne reflète en aucun cas un jugement en termes de valorisation ; autrement dit, elle ne constitue pas une recommandation d'investissement. Cependant, les Centres d'investissement sont encouragés à considérer cette liste dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

Engagement auprès des sociétés

En tant qu'investisseur actif, l'UBP place l'engagement auprès des sociétés au cœur de son approche fondamentale en matière de processus d'investissement. Par ailleurs, elle estime que le fait d'allier ses forces avec celles d'autres investisseurs lorsqu'elle s'engage auprès des sociétés lui donne davantage de poids pour influencer leur comportement et les encourager à une plus grande transparence.

Afin d'optimiser l'impact de ses activités d'engagement, l'UBP a donc choisi de s'appuyer sur l'expertise de la société Sustainalytics[2], un prestataire de services externe, et l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'engagement collaboratif. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées.

Lorsqu'une entreprise apparaît comme ne respectant pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), Sustainalytics contacte, au nom de l'UBP et d'autres investisseurs, cette entreprise afin de recueillir des informations supplémentaires, de discuter des potentielles mesures correctives à apporter, de fixer des objectifs clairs et, enfin, d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

[1] http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/
[2] https://stewardship.sustainalytics.com/. Initialement, l'UBP avait recours à la société Global Engagement Services (GES), qui a été rachetée par Sustainalytics en janvier 2019.

Le processus d'engagement de l'UBP s'articule comme suit :

- Les portefeuilles et les positions sélectionnés sont téléchargés sur la plateforme web sécurisée de Sustainalytics ; cette liste est régulièrement actualisée.
- En cas de non-respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) par l'une des sociétés mentionnées dans ladite liste, Sustainalytics en informe l'UBP et place sous observation la société concernée.
- Une analyse détaillée est ensuite effectuée pour préparer un «plan d'engagement».
- L'étape suivante consiste en un engagement continu.
- Sont alors déterminées des actions spécifiques, potentiellement une exclusion.

L'ensemble des Centres d'investissement et des collaborateurs de l'UBP liés à l'investissement responsable ont accès à la plateforme web sécurisée de Sustainalytics, et au détail des engagements effectués avec chaque société.

En complément de cet engagement collaboratif effectué par le biais de Sustainalytics, chaque Centre d'investissement de l'UBP peut également être amené à s'engager, de façon directe et sur des problématiques ESG ciblées, auprès de la Direction (management) des sociétés dans lesquelles il est investi ou souhaite investir.

Politique de vote

L'UBP considère que l'exercice des droits de vote permet aux investisseurs d'influer sur la conduite des affaires, par la promotion des meilleures pratiques de gouvernance, et donc d'avoir un effet positif et de long terme sur la valeur de l'entreprise.

L'exercice des droits de vote s'applique sur l'ensemble de nos fonds en actions[3] et – à la demande des clients – à certains mandats dédiés. La politique de vote de l'UBP vise à atteindre deux objectifs majeurs :

- Agir dans le but de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires ; et
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière de critères ESG, conformément aux principes UN PRI.

L'UBP a décidé d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire de la société Institutional Shareholder Services[4] (ISS), un prestataire externe de services de vote reconnu au sein de l'industrie. ISS a une couverture globale des marchés et fournit des informations précises sur les entreprises, comme l'agenda des réunions et la recherche nécessaire permettant d'évaluer les éléments soumis au vote. Cette société permet de centraliser la gestion des votes et propose des services opérationnels, de tenue de registre et de reporting.

En pratique, l'UBP peut donner à la société ISS l'instruction de voter pour le compte des fonds, conformément aux recommandations d'ISS. Nos gérants de portefeuille peuvent aussi consulter les recommandations d'ISS et prendre leurs propres décisions, sous la supervision de la Société de gestion concernée (veto et décision finale), ou selon les exigences du client dans le cas de mandats.

Les principes généraux de la politique de vote de l'UBP sont les suivants :

- Soutenir et désigner des Conseils d'administration efficaces qui :
  - Possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour passer en revue et remettre en question les performances du management,
  - Sont de taille adéquate,
  - Font preuve d'un certain degré d'indépendance et d'engagement.
- Soutenir les bonnes pratiques de gouvernance des organes de Direction. Les principes de gouvernance doivent être clairement définis et rendus publics afin d'assurer la transparence pour toutes les parties prenantes.
- Favoriser les politiques de rémunération compatibles avec la préservation de la valeur à long terme des actionnaires.
- Promouvoir des pratiques respectueuses en termes de considérations ESG, et conformes aux principes UN PRI.

Ces principes reposent sur la préservation de la valeur économique à long terme à travers la promotion des meilleures pratiques de gouvernance. L'UBP a souscrit à la Politique de droite de vote «Sustainability» («Durabilité») d'ISS, qui accorde une importance particulière aux critères ESG dans le cadre de l'analyse de ces pratiques.

[3] Pour des raisons pratiques, les fonds affichant moins d'USD 15 millions d'actifs sous gestion ne sont pas concernés.
[4] https://www.issgovernance.com/

Climat

En tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), l'UBP s'est engagée à agir conformément aux recommandations de la «Task Force on Climate-related Financial Disclosures» (TCFD).

- **Gouvernance** : Les problématiques relatives au climat sont sous la supervision du Comité Exécutif de l'UBP, et traitées au niveau du **Sustainability Board** et du **Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee (RICO))**.
- **Stratégie** : L'UBP s'est engagée à mesurer et à réduire
  - son empreinte carbone, et ce sous la supervision du **Comité CSR (Corporate Social Responsibility Committee (CSRCO))**,
  - l'empreinte carbone de ses portefeuilles, avec également le développement d'une offre à faible bilan carbone.
- **Mesures et objectifs** : L'UBP publie d'ores et déjà la moyenne pondérée de l'intensité carbone pour tous ses fonds centrés sur l'investissement durable. Cette publication sera progressivement étendue à l'ensemble des fonds. En outre, la mesure de la conformité des fonds par rapport à la «Taxonomie de l'Union européenne» (système permettant de déterminer si une activité économique est durable) sera mise en œuvre de façon progressive, et commencera par notre gamme de fonds durables.
- **Gestion des risques** : Le recours à des scénarios de climat et à la gestion des risques climatiques est prévu pour 2020.

En plus de la Politique d'investissement responsable de l'UBP, chaque Centre d'investissement est en charge de développer son propre processus d'investissement afin d'intégrer des considérations ESG et/ou d'impact dans sa sélection de titres, avec, le cas échéant, le support des membres du RICO. Pour ce faire, les équipes peuvent s'appuyer sur leur propre analyse et leur engagement direct en termes d'ESG, mais également sur les données et analyses fournies par nos prestataires de services externes, auxquels elles ont accès, notamment MSCI ESG Research (notations ESG, mesures relatives à l'empreinte carbone et à l'impact, etc.), ou encore Sustainalytics (engagement) et ISS (exercice des droits de vote).

2.5. Quelles sont les équipes directement impliquées dans les activités d'investissement durable de la société ?

La Politique d'investissement responsable de l'UBP définit précisément les responsabilités associées à l'implémentation de cette politique ainsi que son cadre de gouvernance.

Le Sustainability Board

A la suite de la signature des principes UN PRI, l'UBP a mis en place, en 2012, un comité en charge de l'investissement responsable, sous la responsabilité du Comité Exécutif de l'UBP, auquel il rapporte. Ce comité, aujourd'hui appelé Sustainability Board, est responsable des prises de décisions stratégiques, ainsi que du plan d'action, des revues régulières et de l'évaluation des initiatives menées en matière d'investissement responsable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE ; CSR en anglais). Il est aussi chargé de veiller à l'allocation adéquate des ressources et au respect des obligations de reporting. De plus, le Sustainability Board constitue l'autorité ultime en cas de différends sur la Politique ou son application.

Le Sustainability Board se compose des membres suivants :

- deux membres du Comité Exécutif de l'UBP
  - un des deux Co-CEO de la division Asset Management
  - le COO
- les deux coresponsables du RICO
- les deux coresponsables du CSRCO
- le responsable Impact
- le responsable de la Communication
- le responsable Wealth Management pour l'Europe du Nord.

Le Comité d'investissement responsable (Responsible Investment Committee - RICO)

Le Sustainability Board est assisté dans ses fonctions en matière d'investissement responsable par le RICO, lequel se compose des membres suivants :

- les deux coresponsables du RICO :
  - le responsable 'Responsible Investment' - Asset Management (expertise en gestion obligataire)
  - le responsable 'Responsible Investment' - Wealth Management (expertise en gestion diversifiée)
- le responsable Impact (expertise en gestion actions)
- un représentant des équipes 'Risques'
- un membre dirigeant de la société de gestion UBP Asset Management (Europe) S.A.
- un représentant des Institutional Sales.
- un RFP Officer
- le responsable Advisory – Wealth Management

- le responsable Stratégie – Asset Management.

Le RICO rapporte directement au Sustainability Board, et il a notamment pour responsabilité :

- Le maintien et le suivi de l'Exclusion List et de la Watch List, ainsi que la tenue de la Sustainability Champions List ; celles-ci sont revues sur une base trimestrielle ;
- Le filtrage de nouveaux développements en matière d'investissement responsable, et la diffusion de ces informations auprès des différents Centres d'investissement ;
- L'assistance dans le développement de nouveaux produits ;
- Le support des équipes d'investissement et des équipes commerciales en termes d'investissement responsable ;
- La formulation de propositions à l'intention du Sustainability Board sur les développements stratégiques.

Le Comité CSR (Corporate Social Responsibility Committee - CSRCO)

Le Sustainability Board est assisté dans ses fonctions en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) par le CSRCO. Ce dernier se compose des membres suivants :

- les deux coresponsables du CSRCO
- le Directeur des Ressources Humaines du Groupe
- le responsable IT Engineering & Operations
- le responsable General Services (Genève)
- le Sponsoring & Community Engagement Manager.

Le CSRCO rapporte directement au Sustainability Board, et il est notamment chargé de la mise en place de la responsabilité sociale et environnementale de l'UBP.

Centres d'investissement

Plutôt que de disposer d'une équipe d'analystes ESG centralisée, l'UBP a décidé qu'il était de la responsabilité de chaque équipe d'investissement d'intégrer des considérations ESG et/ou d'impact dans ses processus. Cette approche garantit que chaque équipe d'investissement est à même de comprendre, et de gérer, les opportunités et les risques liés au développement durable, et associés à sa classe d'actifs respective.

Les Centres d'investissement sont chargés de s'assurer de l'application, au quotidien, de la Politique d'investissement responsable de l'UBP et de veiller à intégrer activement des facteurs ESG dans leurs considérations d'investissement.

Afin de faciliter le processus, chaque Centre d'investissement a désigné une personne en charge des questions de durabilité. Cette personne a pour responsabilité de développer, le cas échéant, le processus d'intégration ESG et/ou d'impact de l'équipe, et de faire circuler l'information depuis le RICO et le Sustainability Board vers le Centre d'investissement concerné. Elle est également tenue d'informer ces derniers de l'engagement du Centre d'investissement auprès des sociétés, ainsi que de ses décisions en termes de politique de vote, dans le cas où elles seraient contraires aux recommandations de notre prestataire de services externe (auquel cas, ces décisions contraires devraient être validées par la Société de gestion).

2.6. Quel est le nombre d'analystes et de gérants de portefeuille ISR ?

Comme mentionné plus haut, il n'existe pas d'équipe centralisée d'analystes et de gérants de portefeuille ISR. Chaque équipe d'investissement a nommé au moins une personne comme responsable des problématiques ISR.

2.7. La société est-elle impliquée dans des initiatives d'investissement responsable ?

- Initiatives générales
  - UN PRI
  - Swiss Sustainable Finance (SSF)
  - Sustainable Finance Geneva (SFG)

- Initiatives environnementales : L'UBP a signé les déclarations («Statements») suivantes :
  - «Statement to Governments on Climate Change» – signé par 319 investisseurs, représentant USD 28'000 milliards d'actifs (2018) ;

- «Statement to Deforestation and Forest Fires in the Amazon» – signé par 244 investisseurs, représentant USD 17'000 milliards d'actifs (2019).

- Autres initiatives :
  - L'UBP est l'une des douze organisations formant l'Investment Leaders Group (ILG), un réseau sélectif de fonds de pension, de gestionnaires d'actifs et d'assureurs de premier plan qui ont démontré leur volonté de promouvoir la pratique de l'investissement responsable. L'ILG fait partie du Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL).

UNIVERSITY OF CAMBRIDGE INSTITUTE FOR SUSTAINABILITY LEADERSHIP — Investment Leaders Group

2.8. Quel est le nombre total d'actifs sous gestion ISR pour l'ensemble de la société ?

- Tous les fonds sont conformes à la Politique d'investissement responsable de l'UBP, qui inclut les aspects Exclusion et Engagement, ainsi que l'Exercice des droits de vote. De plus, certains mandats relèvent également de notre Politique d'investissement responsable, sous réserve du consentement des clients. Le total de ces actifs sous gestion se monte approximativement à EUR 28 milliards sur une masse sous gestion globale d'EUR 40 milliards (division Asset Management).
- La gamme de fonds concernés par des exigences plus strictes en termes d'investissement responsable (ESG/impact), à des degrés divers, s'élève à EUR 2,3 milliards à fin septembre 2019.

2.9. Quel pourcentage les actifs ISR représentent-ils sur le total des actifs sous gestion (AUM) de la société ?

Le total des AUM couverts par la Politique d'investissement responsable de l'UBP est actuellement de 70% des AUM de la division Asset Management du Groupe.

Le total des AUM concernant les fonds plus stricts en termes de durabilité représente 11% de l'ensemble des fonds (hors fonds de fonds).

2.10. Quels sont les fonds ISR gérés par la société ?

Les fonds suivants ont des objectifs stricts en termes d'approche ESG et d'impact :

- UBAM - Positive Impact Equity
- UBAM Convertibles Europe SRI
- UBAM - EM Sustainable High Grade Corporate Bond

Les fonds ci-dessus visent à allier performance financière et investissement durable. Ils satisfont aussi à des règles d'exclusion plus strictes que celles de l'Exclusion List de l'UBP applicable aux fonds traditionnels. A titre d'exemple, ces fonds excluent, entre autres, les activités telles que le tabac (limite de 5%), la fabrication d'armes (limite de 10%), le pétrole et le gaz non conventionnels (limite de 10%) et l'électricité produite à partir du charbon (limite de 10% dans les pays développés et de 20% dans les pays émergents). Ces fonds sont également assortis de règles d'exclusion normatives (par exemple le non-respect du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), ou encore les «Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance» selon le Groupe d'action financière (GAFI)).

D'autres fonds mettent également l'accent sur **l'intégration de critères ESG** :

- UBAM - 30 Global Leaders Equity (stratégie en actions globales avec une faible empreinte carbone)
- UBAM - Swiss Equity
- UBAM - Euro Equity Income
- UBAM - SNAM Japan Equity Value
- UBAM - Multifunds Secular Trends (approche thématique)

3 – Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

- **Fonds** : UBAM - Positive Impact Equity, SICAV de droit luxembourgeois UCITS
- Date de lancement du fonds : 28.09.2018
- Stratégies ISR suivies :
  - *Focus sur les sociétés à impact positif*
  - *Exclusions normatives et sectorielles*
  - *Intégration de facteurs ESG dans l'analyse financière*
  - *Engagement et politique de vote suivant une approche durable*

3.1. Quel(s) est(sont) l'objectif/les objectifs recherché(s) par la prise en compte de critères ESG au sein du/des fonds ?

UBAM - Positive Impact Equity investit dans les actions mondiales, avec une orientation sur le marché actions européen. Son objectif est de générer **des performances à la fois financières et non financières** pour ses investisseurs, en sélectionnant des sociétés qui ont un impact environnemental et/ou social positif ainsi que de solides caractéristiques opérationnelles et ESG. L'évaluation des sociétés en termes d'impact et l'intégration de critères ESG sont donc essentiels pour l'atteinte de l'objectif du fonds.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les gérants du fonds ont créé un modèle propriétaire, le système **IMAP** (Intentionalité, Matérialité, Additionalité et Potentialité), permettant d'évaluer l'intensité de l'impact environnemental ou social d'une entreprise (cf. détails dans la section 3.5.). Ce modèle se fonde sur les données provenant directement des sociétés (par exemple via un rapport de développement durable) et/ou de l'engagement approfondi effectué par l'équipe de gestion avec celles-ci. Cet engagement bilatéral constitue d'ailleurs un outil essentiel pour l'évaluation non seulement de l'impact potentiel des entreprises mais aussi de leur profil ESG.

Le fonds s'appuie également sur l'expertise de prestataires de services externes, tels que MSCI ESG Research, ISS (droits de vote) et Sustainalytics (engagement). Ces différentes plateformes constituent une part importante de l'approche d'investissement.

3.3. Quels sont les critères ESG pris en compte par le(s) fonds ?

Lorsque le fonds évalue les critères d'impact d'une entreprise, il a recours aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies comme feuille de route. Le fonds vise à investir selon les thèmes correspondant principalement aux 15 premiers ODD[5].

S'agissant de l'évaluation par le fonds des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), l'accent est mis sur l'un ou l'autre de ces trois aspects selon le secteur ou sous-secteur analysé. A titre d'exemple, dans le domaine de l'édition et de la finance, la question de la gouvernance fait l'objet d'une attention particulière.

En règle générale, le fonds applique la méthodologie présentée par MSCI ESG Research. Ainsi, en ce qui concerne la question de l'**environnement**, les principaux critères sont les émissions toxiques, le CO_2, les déchets et l'eau. S'agissant de la question **sociale**, les critères clés sont la gestion du travail, la vie privée et la sécurité des produits. Enfin, pour la question de la **gouvernance**, les critères majeurs sont la corruption, l'instabilité, la gouvernance d'entreprise et la structure du Conseil d'administration.

[5] A noter que les ODD 16 et 17 sont également pris en compte, de manière indirecte:

- ODD 16: Paix, Justice et Institutions efficaces: une partie des frais de gestion du fonds est reversée à des organisations non gouvernementales.
- ODD 17: Partenariats pour la Réalisation des Objectifs: collaboration avec le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL).

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

La philosophie du fonds consiste à investir dans les entreprises qui se distinguent par leur contribution positive à la société et/ou à l'environnement. Ainsi, le changement climatique constitue une priorité pour le processus d'investissement. Le fonds suit une approche d'investissement selon 6 grands thèmes, dont 3 sont centrés sur l'environnement, correspondant aux ODD 7, 11, 12, 13 et 14 (voir plus bas). Plus précisément, l'un de ces thèmes est la «Stabilité du climat», qui se concentre sur les ODD 7 et 13. Le changement climatique fait donc partie intégrante des décisions en matière de sélection de titres.

De plus, le fonds se conforme à une liste d'exclusion qui interdit l'investissement dans les secteurs suivants :

- Charbon thermique (5% des revenus au maximum)
- Compagnies d'électricité (limite d'intensité carbone de 393 g de CO_2/KWh)
- Extraction de gaz et de pétrole non conventionnels (tolérance de 0%)
- Pétrole et gaz conventionnels (30% des revenus au maximum)

Enfin, au travers de la démarche d'engagement des gérants de fonds – en termes de changement climatique –, l'activité d'une entreprise visant à réduire sa propre empreinte écologique est une question qui est régulièrement soulevée et fait l'objet d'un reporting, voire, si nécessaire, d'un suivi.

Construction de portefeuille – <u>les ODD répartis en 6 grands thèmes d'investissement</u>

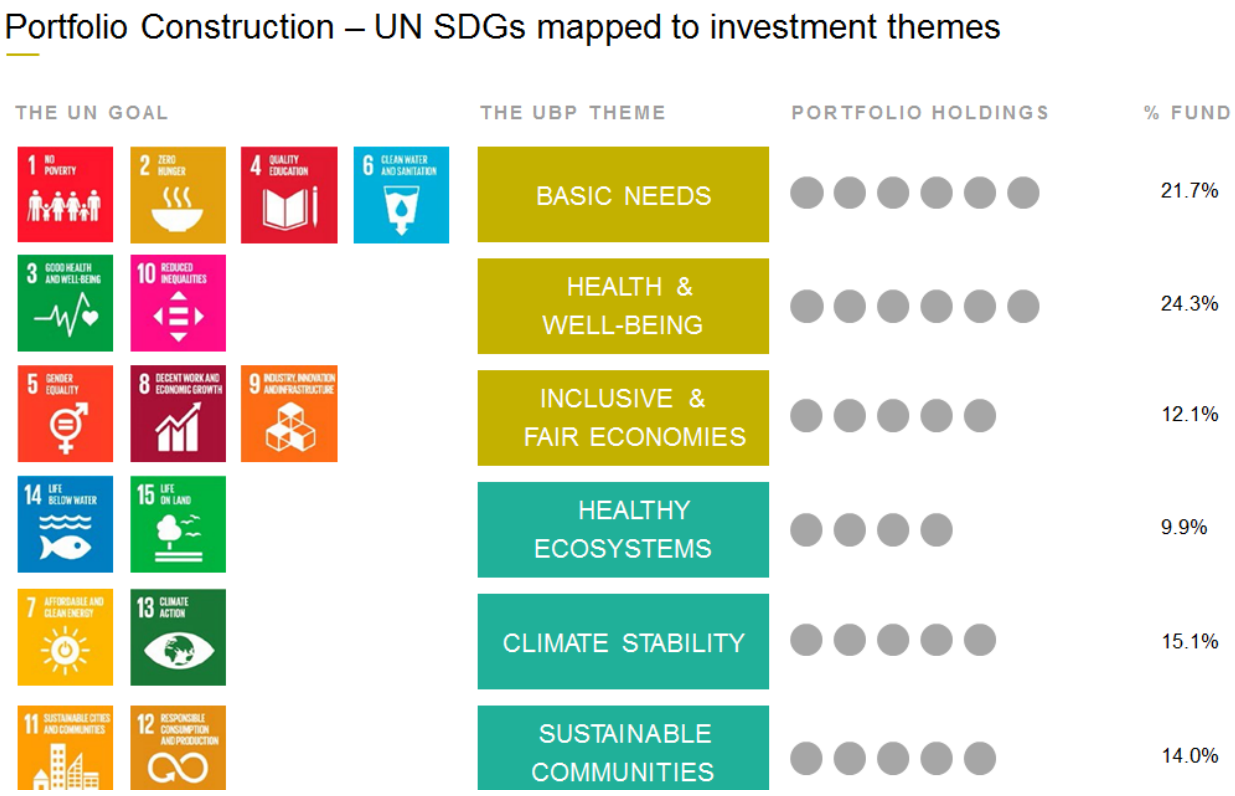

Source : UBP, au 30.09.2019

Uniquement à des fins d'illustration

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

Dans la mesure où il s'agit d'un fonds à impact positif, la méthodologie de construction de l'univers d'investissement et de sélection des actions met fortement l'accent sur les ODD des Nations Unies. Les gérants du fonds ont construit un modèle propriétaire, le système **IMAP** (Intentionalité, Matérialité, Additionalité et Potentialité), qui évalue l'intensité de l'impact d'une société candidate et attribue à celle-ci un score global. Chacun des quatre critères est noté sur 5, et une société candidate doit avoir un score minimum de 12/20 pour accéder à l'étape d'évaluation suivante, à savoir l'analyse ESG et financière.

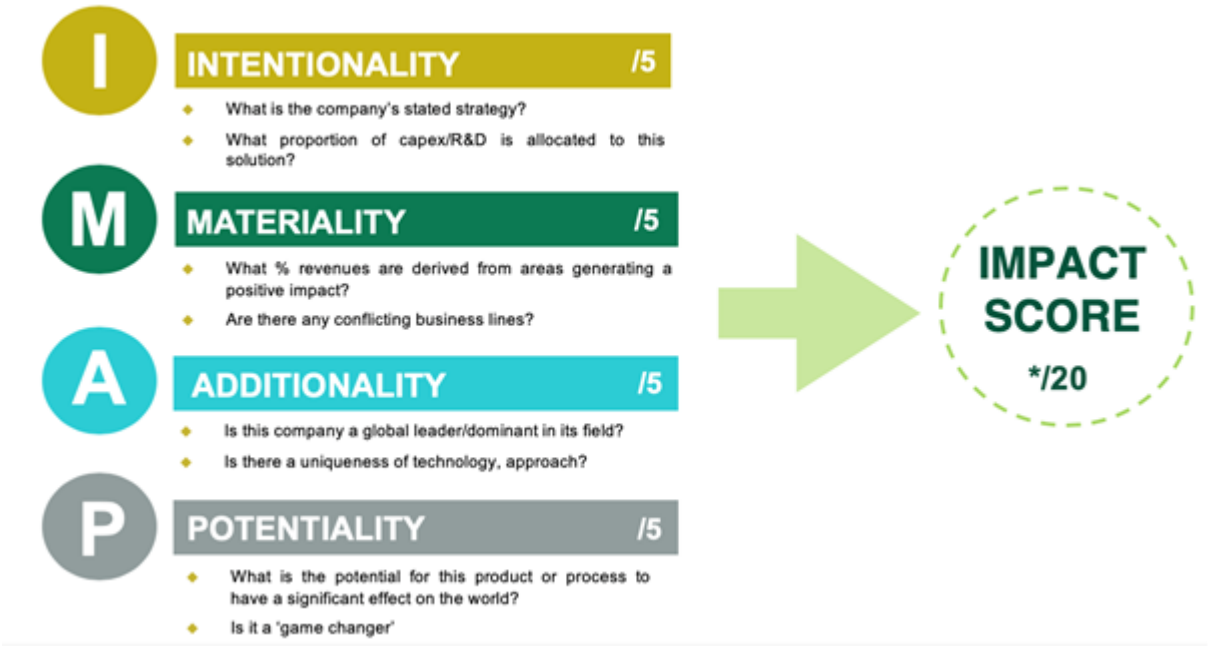

En ce qui concerne l'examen des critères ESG – au-delà de la vérification initiale visant à s'assurer que l'entreprise n'est sujette à aucune controverse et qu'elle affiche globalement un bon profil ESG –, l'évaluation en vue de son inclusion dans l'univers d'investissement (sous réserve de sa conformité aux critères d'impact) dépend de la conviction du gérant du fonds quant à la possibilité de mettre en place une activité d'engagement constructive, afin d'améliorer tout aspect susceptible de faire défaut en termes ESG.

Réduction de l'univers

La construction de l'univers repose sur une **décision positive en termes d'inclusion («inclusion positive»)**, plutôt que sur l'exclusion. Autrement dit, au travers des **6 grandes thématiques**, les gérants du fonds construisent un univers de sociétés issues de l'indice (MSCI Europe toutes capitalisations) et d'autres indices de référence globaux (MSCI ACWI). Cet univers d'investissement, construit conformément au système IMAP et aux **caractéristiques ESG positives**, comporte beaucoup moins de sociétés que l'indice de référence, avec environ 250 titres contre un total de 2'700 actions dans l'indice. Cet univers investissable est ensuite réduit à une Watch List de 70 actions, puis à un fonds composé d'environ 35 titres. Le filtrage (screening) et l'analyse des sociétés sont effectués après l'exclusion initiale des titres et des secteurs figurant sur l'Exclusion List.

	Univers actions total	Univers investissable après «inclusion positive»/filtrage ESG	«Watch List»	Portefeuille
Nbre d'actions total	2'700	250	70	+/- 35
Réduction de l'univers d'investissement (%)	100%	9,3%	2,3%	+/- 1,3%

S'agissant des **exclusions normatives**, les investissements dans les sociétés qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) sont exclus.

En ce qui concerne l'**implication des sociétés**, et en plus des activités exclues en raison de leur potentiel impact environnemental négatif tel que décrit à la section 3.4., le fonds exclut également les activités suivantes :

- Armes nucléaires et controversées (tolérance de 0%)
- Autres fabricants d'armes (10% des revenus au maximum)
- Tabac (5% des revenus au maximum)

Enfin, sont aussi exclues les sociétés faisant l'objet de **sanctions internationales** ou domiciliées dans des pays figurant dans la liste des «Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance» publiée par le Groupe d'action financière (GAFI).

Compte tenu de notre processus de sélection rigoureux en termes d'impact et d'ESG, **le fonds affiche actuellement le profil suivant :**

- Un score IMAP élevé : 15,2/20 ;
- Aucun investissement dans des sociétés ayant de faibles qualifications ESG ;
- Aucun investissement dans des sociétés faisant l'objet, de la part de la société MSCI ESG Research, d'une alerte («drapeau rouge» ou «drapeau orange») pour des activités controversées.

NON-FINANCIAL DATA

- **IMAP Score, ESG quality Score and ESG Rating**

	Fund*
IMAP Score	**14.8**

*I: Intentionality / **5** : What is the company's stated strategy? What proportion of capex/R&D is allocated to this solution?*
*M: Materiality / **5** : What % revenues are derived from areas generating a positive impact? Are there any conflicting business lines?*
*A: Additionality / **5** : Is this company a global leader/dominant in its field? Is there a uniqueness of technology, approach?*
*P: Potentiality / **5** : What is the potential for this product or process to have a signifant effect on the world? IS it a "game changer"?*

	Fund*
ESG Quality Score	**7.7**
Environmental	5.9
Social	5.1
Governance	6.2
ESG Rating	**AA**

Sources: UBP and MSCI ESG Research LLC – Reproduced by permission; data as at 30.12.2019
*IMAP Score / **20** and ESG Quality Score / **10***
**Based on equity holdings only (excluding cash)*

- **ESG CONTROVERSIES FLAG***

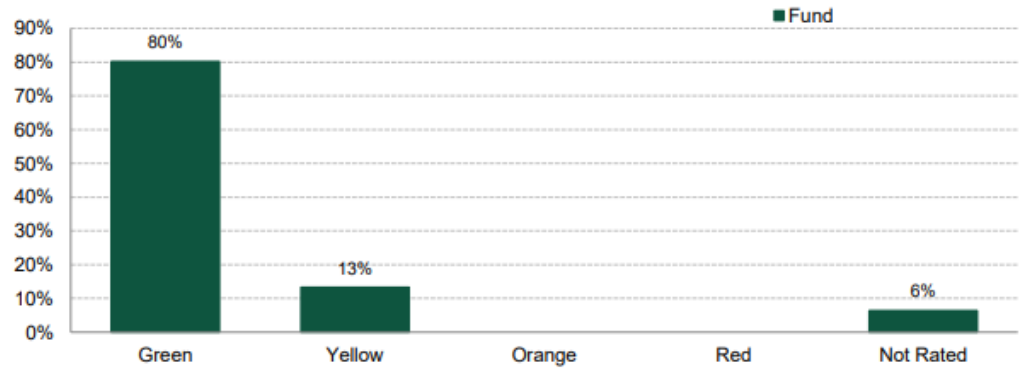

Sources : @2020 MSCI ESG Research LLC, UBP ; positions au 30.12.2019

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les scores IMAP sont revus au moins deux fois par an et les problématiques ESG sont examinées de manière systématique. Les controverses sont gérées conformément à notre politique d'engagement, qui peut comprendre notamment la mise en place d'objectifs clairs (milestones) et des procédures de remontée d'information à un niveau supérieur de l'entreprise (escalation).

4 – Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les qualifications en termes d'impact et d'ESG sont pleinement intégrées dans les prises de décision en ce qui concerne l'achat, la vente et le calibrage des positions sous-jacentes. La taille initiale d'une position est déterminée par le score IMAP (issu du système de notation propriétaire de l'UBP), combiné à l'analyse ESG et financière. Le fonds investit dans 6 thèmes (3 thèmes environnementaux et 3 thèmes sociétaux) et il s'est engagé à maintenir un équilibre global entre eux. Cet équilibre permet de s'assurer qu'aucun thème en particulier, tel que l'énergie renouvelable ou la santé, n'est surreprésenté dans le fonds, et que ce dernier est ainsi protégé contre tout risque lié à un secteur spécifique.

Les inquiétudes en termes d'ESG susceptibles d'apparaître sur une position existante peuvent aussi être un motif d'ajustement en matière de construction de portefeuille et de calibrage des positions. Ce type d'ajustement s'opère en général à la fin d'un processus d'engagement structuré ; si la question n'est pas résolue, la décision peut être prise de ne plus investir dans la société concernée.

Etant donné que le fonds vise à investir uniquement dans des sociétés à impact positif et présentant des inquiétudes minimes en termes d'ESG, les gérants n'ajustent pas systématiquement le taux d'évaluation/de décote pour les facteurs ESG. Cependant, les gérants ont une démarche d'engagement régulière avec les entreprises concernées, afin qu'elles améliorent leurs politiques internes et leurs pratiques ESG.

Enfin, dans le cadre de notre processus d'investissement, nous sommes convaincus du bien-fondé d'un actionnariat actif, au travers à la fois de l'engagement et de l'exercice des droits de vote.

Comme mentionné précédemment, l'engagement est mené directement par les gérants de portefeuille. Il est important de noter que les positions du fonds sont également transmises à un prestataire de services externe à l'UBP, la société Sustainalytics, qui peut aussi s'engager auprès des entreprises en cas de controverse relative aux normes internationales. Aucune controverse de ce type n'a été identifiée à ce jour pour les positions du fonds UBAM - Positive Impact Equity.

Les droits de vote sont exercés au travers d'ISS, conformément à sa Politique de vote «Sustainability» («Durabilité»). L'équipe d'investissement a la possibilité de proposer de voter différemment de la recommandation d'ISS, sous réserve de l'approbation de la Société de gestion du fonds.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les considérations en termes de changement climatique sont essentiellement regroupées sous le thème «Stabilité du climat», qui couvre les ODD 7 et 13. Ce thème représentait, à fin 2019, 13,3% du portefeuille.

Comme pour tous les autres thèmes, le fonds vise à identifier les sociétés qui contribuent à offrir des solutions en matière de changement climatique. A titre d'exemple, un résumé de l'analyse d'impact de la société Kingspan a été publié dans le commentaire trimestriel de décembre 2018 :

Kingspan impact case in a nutshell

Intentionality	Materiality	Additionality	Potentiality	IMAP SCORE
3	4	4	3	14

Intentionality – Kingspan's vision is 'to be a global leader in sustainable business and establish a leading position in providing ethical, renewable and affordable best practice solutions for the construction sector. The company has internally developed impact measurements. R&D represented 0.7% of 2017 sales or 7% of trading profit, roughly flat on 2016.

Materiality – Insulated panels & boards represent c.80% of revenues with 85% of the company's key drivers being related to Energy Efficiency & Conversion. Moreover, the remaining Environmental and Light & Air segments concern renewable energy technologies and energy efficient solutions so there seem to be very few areas of negative materiality (access floors 5% of sales are cost efficient).

Additionality – The company is a global leader in its field, but in a market that is somewhat fragmented. Their proprietary insulation technologies, Quadcore and Kooltherm, are cutting edge and are helping the company to take considerable share across markets and geographies.

Potentiality – Material. Approximately 30% of global greenhouse gas emissions are attributable to buildings. Every year, Kingspan insulation systems significantly reduce energy usage, carbon emissions and building operational costs in over 70 countries across the globe.

KINGSPAN: KPI OF THE QUARTER

Per €1m investment in UBAM Positive Impact Equity:

- 772.8 MWh in energy saved per year.
- 153 tons of carbon emissions avoided per year.
- Equivalent to the electricity consumption of 26 homes for a year!

Source : UBAM - Positive Impact Equity – Quarterly Report – 2018 Q4

Par ailleurs, le fonds évite d'investir dans des sociétés qui pourraient avoir un impact négatif sur le climat, comme celles affichant des émissions de CO_2 élevées.

Compte tenu de cette approche, le fonds n'a actuellement aucun investissement dans le segment de l'énergie fossile et se caractérise par une faible empreinte carbone. En outre, sur la base des données de MSCI ESG Research, plus de 40% des sociétés en portefeuille contribuent à trouver des solutions sur le plan environnemental.

ANALYSE CARBONE

Analyse carbone (Scope 1 + 2)

	Positive Impact Sep-19	
Moyenne pondérée de l'intensité carbone tonnes CO2e / $M revenu	71.5	
Couverture	92.1%	

La moyenne pondérée de l'intensité carbonne (en tCO2e /$M revenu) mesure l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2 - ces données ne prennent pas en compte la totalité des émissions induites par l'entreprise, notamment celles provoquées en aval par l'usage des produits et services commercialisés ou en amont par les fournisseurs. Cette métrique a l'avantage de fonctionner pour les portefeuilles comprenant des émetteurs obligataires – d'autres métriques spécifiques aux portefeuilles action sont disponibles à travers les outils de MSCI ESG Research.

% des émetteurs détenant des réserves en énergie fossile

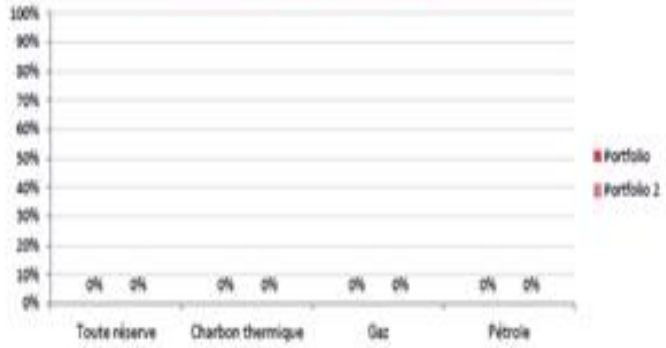

Le graphique représente l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermiques sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

% des émetteurs proposant des solutions environnementales (part verte)

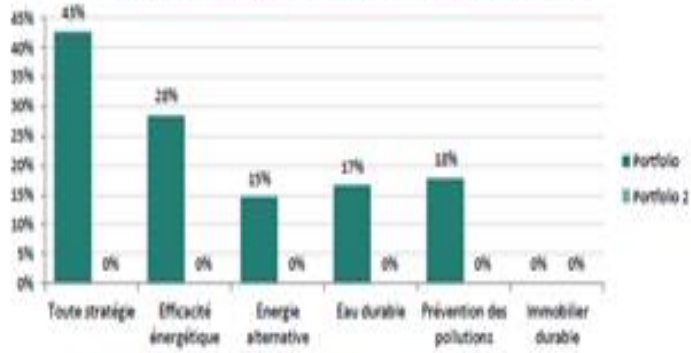

Le graphique représente l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

Source : @2019 MSCI ESG Research LLC - «Analyse de portefeuille, loi de transition énergétique pour la croissance verte», Art. 173 de la Loi sur la transition énergétique. Positions au 30.09.2019 (rapport en date du 22.10.2019)

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs au sein du portefeuille sont soumis à une analyse d'impact et ESG, au travers des processus internes et/ou par le biais des prestataires externes.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il/ont-ils changé dans les douze derniers mois ?

Le fonds a été lancé le 28.09.2018. Depuis lors, le processus d'investissement n'a fait l'objet d'aucun changement significatif, mais des améliorations sont régulièrement apportées à mesure que le fonds gagne en maturité et se développe. Ainsi, l'**Impact Investment Committee** (Comité dédié à l'investissement d'impact) et l'**Impact Advisory Board** (Conseil consultatif sur l'impact) ont été en créés en 2019 (cf. section 5). Le processus d'engagement a, quant à lui, vu sa formalisation renforcée.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds investit selon 6 thèmes, qui représentent les 15 premiers Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Parmi ces 6 thèmes, 3 – à savoir les besoins fondamentaux, la santé et le bien-être, et les économies inclusives et équitables – mettent l'accent sur les droits humains et la société, et visent à atteindre les objectifs ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10. Pour toutes les entreprises qui relèvent de ces thèmes, les objectifs sociaux sont au cœur de la thèse d'investissement.

Par ailleurs, les gérants du fonds ne pensent pas que l'objectif ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) puisse être atteint en investissant dans des entreprises cotées à but lucratif. La Société de gestion du fonds s'est donc engagée à donner une partie de la commission de gestion à diverses organisations caritatives dédiées aux droits de l'homme. Ces organismes sont soumis à un examen similaire à celui des entreprises figurant au sein du fonds, et la liste est revue annuellement. Actuellement, cinq organisations caritatives ont été sélectionnées.

Peace, Justice and Strong Institutions

Investible opportunities are minimal in listed equity

- The fund addresses goal 16 with an annual donation to charity from the management fee
- The charities have been selected on the basis of: closest alignment with SDG 16, efficiency of operations, transparency of governance and level of need.

The Exodus Road®

16.2
End abuse, exploitation, trafficking and all forms of violence against and torture of children

REPRIEVE

16.3
Promote the rule of law at the national and international levels and ensure equal access to justice for all

ENGLISH PEN

16.10 (target)
Ensure public access to information and protect fundamental freedoms, in accordance with national legislation and international agreements.

16.10.1 (indicator)
Number of verified cases of killing, kidnapping, enforced disappearance, arbitrary detention and torture of journalists, associated media personnel, trade unionists and human rights advocates in the previous 12 months

CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL

16.2
End abuse, exploitation, trafficking and all forms of violence against and torture of children

handicap international humanité & inclusion

16.B
Promote and enforce non-discriminatory laws and policies for sustainable development

4.6. Le ou les fonds pratique-t-il/pratiquent-ils le prêt/l'emprunt de titres ?

Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?

(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Non.

4.7. Le ou les fonds utilise-t-il/utilisent-ils des instruments dérivés ?

Si oui, décrivez :

(i) leur nature

(ii) l'objectif/les objectifs

(iii) les limites éventuelles en termes d'exposition

(iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du/des fonds

Non.

4.8. Le ou les fonds investit-il/investissent-ils dans des OPC ?

• Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection des OPC et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?

Non.

5 – Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Premièrement, les règles du fonds en termes d'exclusion sont intégrées à la plateforme de trading (ThinkFolio) et le gérant du fonds ne peut pas y déroger. Par ailleurs, les équipes 'Risques' procèdent à un contrôle ex post, et de manière hebdomadaire, afin de veiller à ce que les diverses règles de filtrage de l'univers en termes ESG ou de score IMAP minimum (12/20) soient bien respectées.

En interne, l'équipe de gestion s'est engagée à actualiser et à réviser tous les six mois le profil ESG ainsi que le score d'impact d'une position.

Par ailleurs, l'équipe de gestion du fonds est soumise à un certain nombre de contrôles. L'**Impact Investment Committee** (Comité dédié à l'investissement d'impact) se réunit à un rythme mensuel : le profil ESG et d'impact de toute nouvelle position ainsi que tout ajustement du portefeuille sont alors revus par le responsable 'Responsible Investment', le responsable 'Impact' et le Président du Comité d'investissement.

De plus, une réunion de l'**Impact Advisory Board** (Conseil consultatif sur l'impact) se tient deux fois par an. Ce Conseil se compose en majorité de professionnels indépendants et externes ainsi que d'experts dans le domaine du développement durable. Il s'attache à examiner, voire à remettre en question, une sélection de scores IMAP, puis il donne, ou non, son approbation. Bien que ce Conseil n'ait pas de droit de veto, le fonds s'est engagé à publier les conclusions de chacune des réunions.

Enfin, conformément à leur forte volonté de transparence, les gérants du fonds fournissent aux clients – à un rythme mensuel, trimestriel et à la demande – diverses informations en matière d'ESG et d'impact, et ce en plus d'un rapport d'impact annuel très détaillé. A titre d'exemple, le score IMAP global du fonds (issu du système propriétaire UBP de notation d'impact) et le score ESG (provenant de MSCI ESG Research) sont publiés mensuellement.

6 – Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité d'impact est évaluée au travers du système IMAP de l'UBP, lequel attribue un score quantitatif à un certain nombre de facteurs pour chaque position, puis agrège ces différents scores au niveau du fonds dans son ensemble. Le profil ESG du fonds est évalué en interne par les gérants du fonds – toute inquiétude en termes de pratiques ESG est alors portée à l'attention de la Direction de la société concernée par les gérants eux-mêmes. Le profil ESG du fonds est aussi contrôlé en externe via la plateforme de MSCI ESG Research (contrôle de base dit de «sense-check»). Les scores IMAP (internes) et ESG (provenant de MSCI) du fonds sont régulièrement communiqués aux clients (au minimum sur une base mensuelle).

Conséquence d'une approche stricte, le score ESG du fonds est supérieur à celui de son indice de référence.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le(s) fonds ?

Le fonds se concentre sur les indicateurs d'impact et vise à suivre, mesurer et rendre compte de plusieurs facteurs sociétaux et environnementaux (cf. exemple ci-dessous). De plus, les gérants du fonds reconnaissent que la communication sur les mesures d'impact de la part des sociétés est très limitée. Par conséquent, il est mené un engagement bilatéral approfondi et régulier visant à recueillir auprès des entreprises en portefeuille les indicateurs clés de performance (KPI) (approche «bottom-up»). Un Rapport d'impact (Impact Report) très détaillé, et publié annuellement, permet d'offrir une grande transparence aux clients quant à l'impact environnemental et sociétal positif de leurs investissements.

Fund Footprint 2018

A €1 million investment reflects the following:

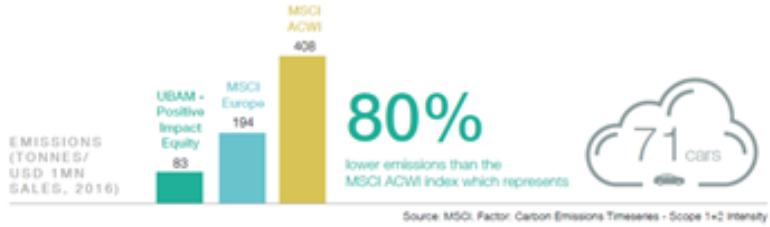

For illustrative purpose only
Source(s): Mowi sustainability reports 2017, 2016, 2015

Beyond Financial Performance

A €1 million investment reflects the following:

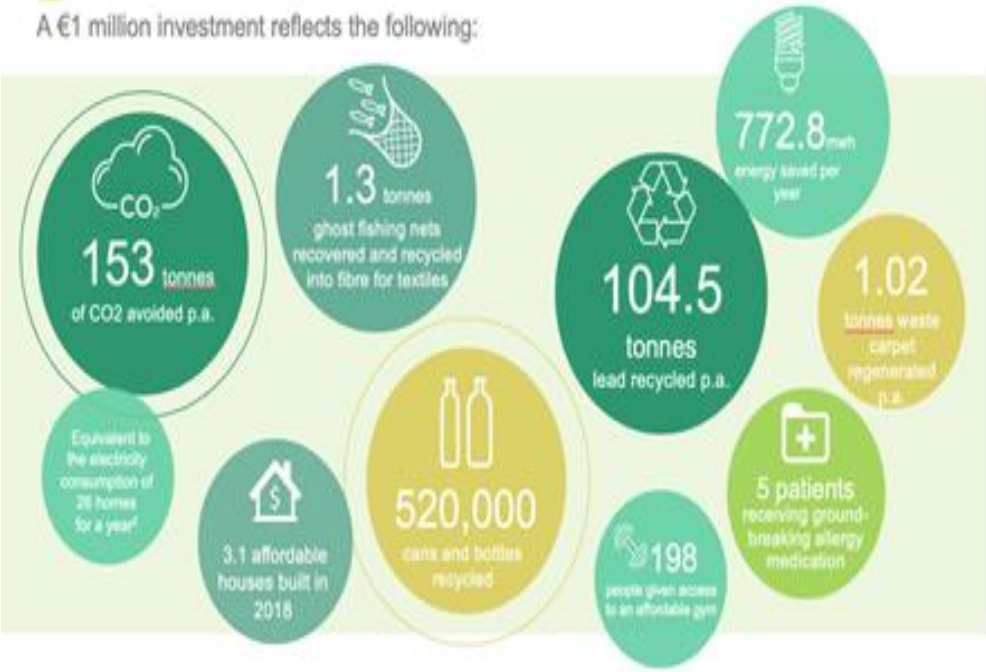

Metrics calculated using company-disclosed non-financial key performance indicators. Investment in the company from a EUR 1 mn investment is derived using the fund or index weight/total market capitalisation x KPI to obtain a fund attributable figure.
Example: Every year, Tomra facilitates the recycling of 30 billion cans and bottles. At current weight, every EUR 1 mn investment allocates EUR 48,100 to Tomra which has a EUR 3,240 mn market cap. Therefore, (0.0481/3240) x 30bn = 519,598 cans and bottles.

Source(s): Company data, UBP as of January 2019

Autres indicateurs d'impact :

1) Démonstration de la performance en termes de droits de l'homme

	UN Global Compact			Human Rights Compliance			Labour Compliance - Core			Labour Compliance - Broad		
	Pass	Watch	Fail	Pass	Watch	Fail	Pass	Watch	Fail	Pass	Watch	Fail
UBAM - Posiitive Impact Equity	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0
MSCI Europe	392	69	19	407	23	1	419	12	0	421	10	0
UBAM - Posiitive Impact Equity	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%
MSCI Europe	82%	14%	4%	94%	5%	0%	97%	3%	0%	98%	2%	0%

Sources : @2019 MSCI ESG Research, UBP

2) Démonstration de la performance en termes d'environnement

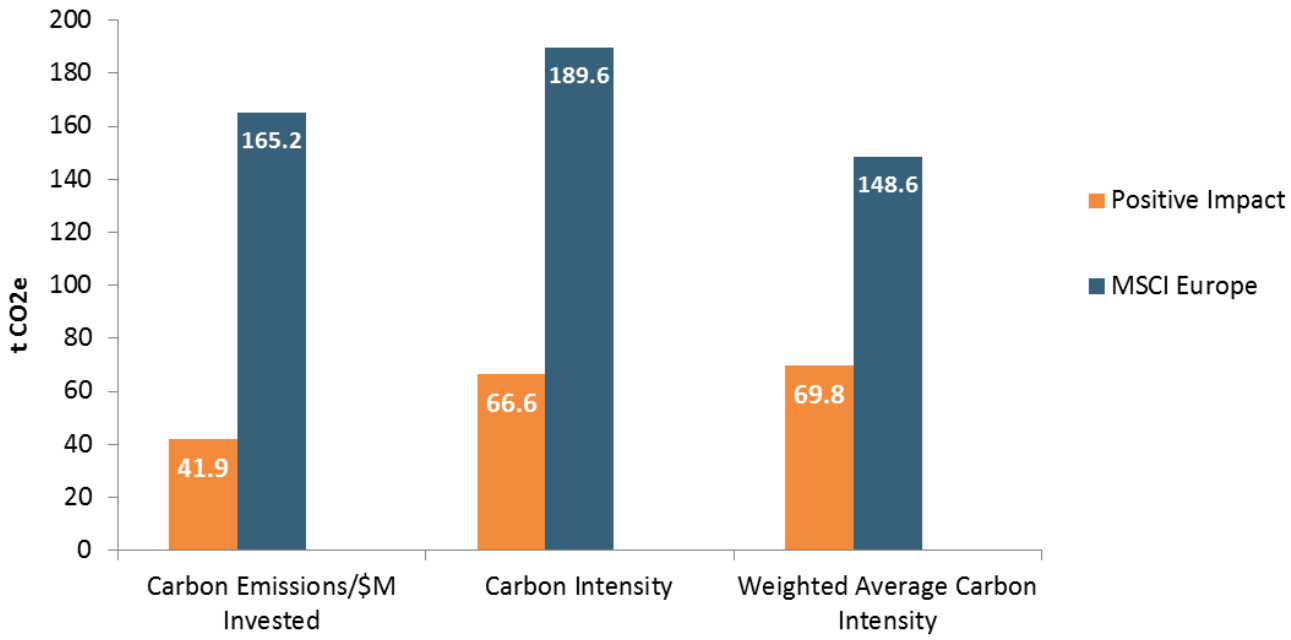

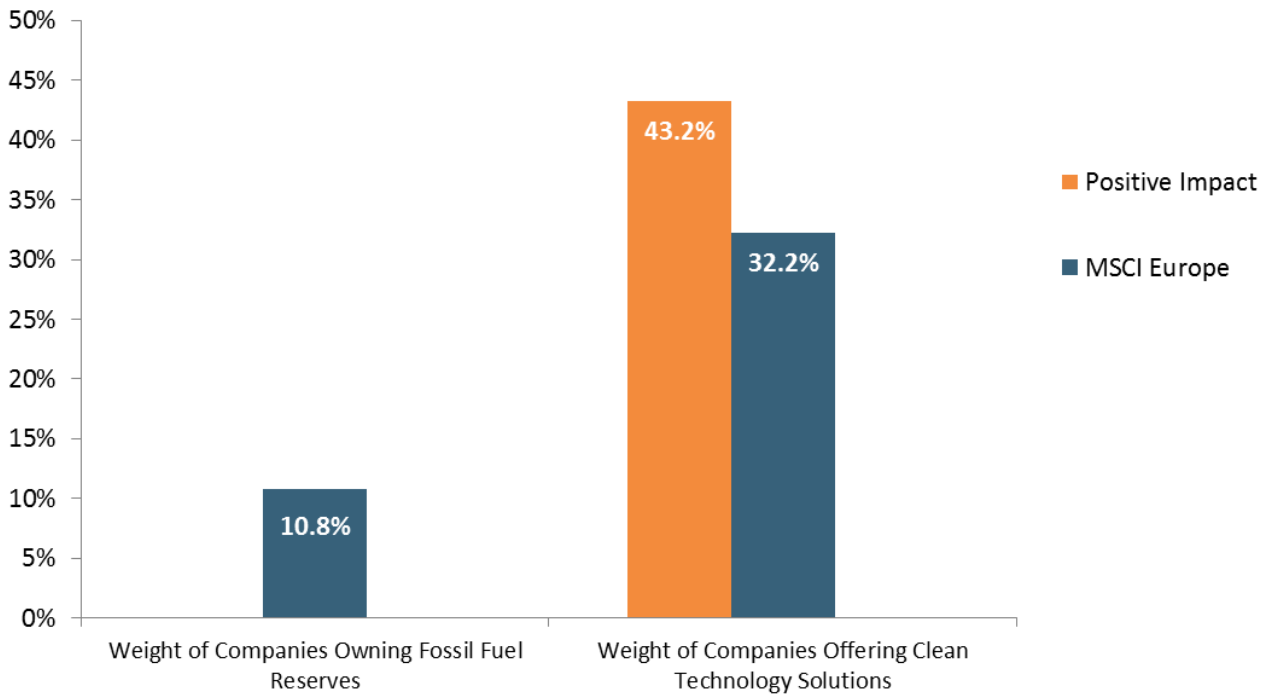

Source : @2019 MSCI ESG Research

3) Démonstration de la performance en termes de gouvernance

68% des entreprises en portefeuille (positions sous-jacentes) ont une rémunération des cadres liée à des facteurs ESG, contre 66% pour l'indice MSCI Europe (source : @2019 MSCI ESG Research).

4) Démonstration de la performance en termes d'emploi

Il s'agit là de l'un des principaux défis pour un fonds qui peut investir en dehors de l'Europe, et notamment dans des positions sur les marchés émergents, où la communication autour des facteurs ESG concernant l'emploi est plus limitée. Les gérants du fonds suivent une double stratégie – s'appuyer sur les données ESG actuellement disponibles et se concentrer sur le développement de mesures d'impact dans ce domaine. Aujourd'hui, 44% des positions dans le fonds indiquent qu'elles suivent de près la satisfaction des employés, et les gérants du fonds comptent accroître ce pourcentage grâce à l'engagement.

Dans une perspective d'impact plus globale, le fonds peut démontrer que ses dépenses en recherche et développement (R&D) – en pourcentage des ventes – sont supérieures à celles de l'indice MSCI Europe (4,06% contre 2,75%). Cette mesure d'impact social est importante car de solides caractéristiques en R&D constituent un bon indicateur en matière d'emploi qualifié. En effet, ce secteur ne dépend pas seulement de l'emploi mais aussi des postes à haut niveau de formation et de rémunération.

6.3. Quels sont les supports médias permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Chaque rapport publié par le fonds comporte des données non financières en plus des mesures traditionnelles. Le rapport quantitatif mensuel présente notamment le score ESG, le score IMAP et l'empreinte carbone du fonds. Les rapports trimestriels plus détaillés se composent également d'études de cas portant sur l'engagement, ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI) «bottom-up» des sociétés, et de lectures recommandées sur la thématique de l'impact. Le rapport d'impact annuel fournit des données globales sur le fonds en termes d'empreinte écologique, et des KPI «bottom-up». De plus, ce rapport comprend du matériel pédagogique relatif au processus d'investissement et à la méthodologie de mesure.

La transparence fait partie intégrante de l'approche d'investissement d'UBAM - Positive Impact Equity, et le fonds publie ainsi, en plus des documents mentionnés plus haut, les comptes rendus et les conclusions de l'Impact Advisory Board (Conseil consultatif sur l'impact). Les gérants du fonds participent également à différentes initiatives d'engagement collaboratives avec leurs homologues, l'accent étant mis sur la formation des clients (Cambridge Institute for Sustainability Leadership, groupes de discussion avec des organisations et consultants IFA (Independent Financial Advisors), etc.).

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

• Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.
Donnez le lien vers le dernier rapport sur l'exercice de la politique de vote, le dernier rapport d'engagement et le dernier rapport de contrôle interne sur le respect de la politique de vote.

La Politique d'investissement responsable de l'UBP est consultable sur www.ubp.com.

Les rapports sur la politique de vote et l'engagement de l'UBP sont disponibles pour nos clients et prospects, sur demande.

A titre d'exemple, veuillez trouver ci-dessous un aperçu du rapport ISS sur le vote de l'UBP en 2019.

Board Statistics Report

ISS

Parameters Used:
Location(s): All locations
Account Group(s): All account groups
Institution Account(s): All institution accounts
Reporting Period: 1/1/19 to 12/31/19

Meeting Overview

Category	Number	Percentage
Number of votable meetings	894	
Number of meetings voted	850	95.08%
Number of meetings with at least 1 vote Against, Withhold or Abstain	365	40.83%

Ballot Overview

Category	Number	Percentage
Number of votable ballots	1,238	
Number of ballots voted	1,170	94.51%

Voting Statistics

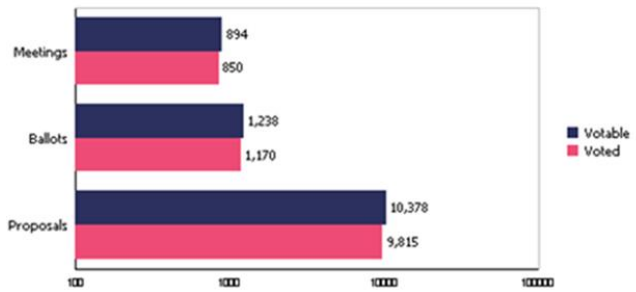

Proposal Overview

Category	Number	Percentage
Number of votable items	10,378	
Number of items voted	9,815	94.58%
Number of votes FOR	8,829	89.95%
Number of votes AGAINST	867	8.83%
Number of votes ABSTAIN	22	0.22%
Number of votes WITHHOLD	90	0.92%
Number of votes on MSOP	446	4.54%
Number of votes One Year	8	0.08%
Number of votes Two Years	0	0.00%
Number of votes Three Years	0	0.00%
Number of votes With Policy	9,722	99.05%
Number of votes Against Policy	94	0.96%
Number of votes With Mgmt	8,801	89.67%
Number of votes Against Mgmt	1,015	10.34%
Number of votes on Shareholder Proposals	283	2.88%

Note: Instructions of Do Not Vote are not considered voted, and in cases of different votes submitted across ballots for a given meeting, votes cast are distinctly counted by type per proposal where total votes submitted by type may be higher than unique proposals voted.

Vote Cast Statistics

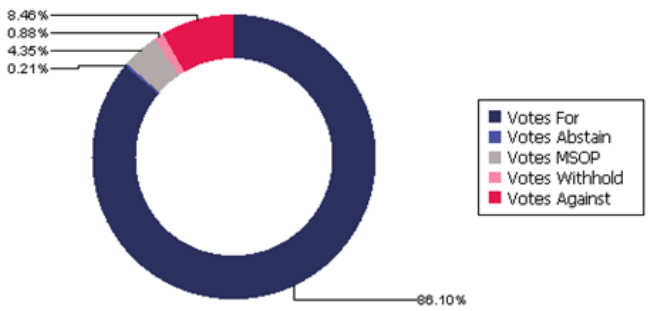

Vote Alignment with Policy

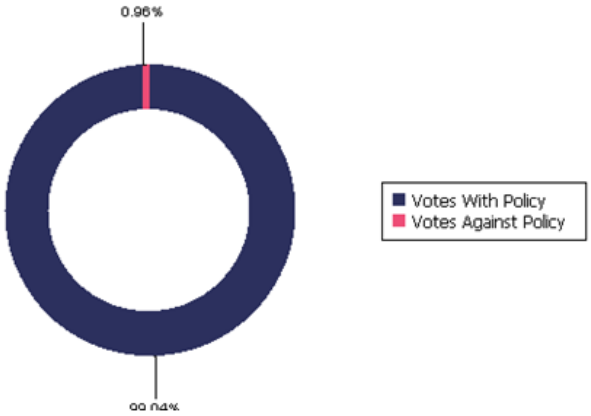

Vote Alignment with Management

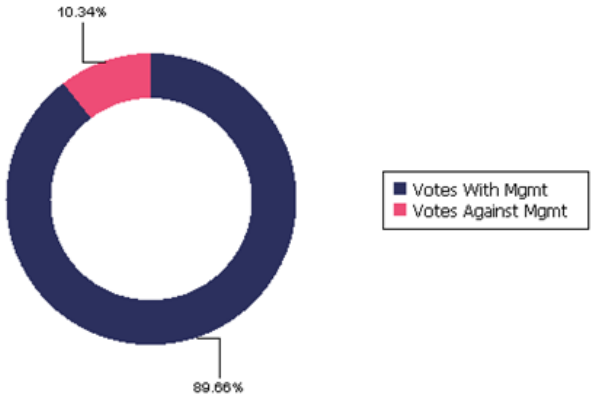

Source : ISS, au 31.12.2019

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission.

Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés («qualified investors») en Suisse ou de clients professionnels («professional clients») ou de contreparties éligibles («eligible counterparties»), ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «relevant persons»). Le présent document s'adresse uniquement aux «relevant persons» ; toute personne qui n'est pas une «relevant person» ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique).

Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement.

Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes.

Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier la performance des investisseurs à la hausse ou à la baisse.

Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets ; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux.

Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation.

Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés. L'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Suisse : L'UBP est agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Royaume-Uni : L'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA) ; elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France : UBP Asset Management (France) est le nom commercial d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - N° d'agrément AMF GP98041.

Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds ou tout autre document juridique pertinent ne sera pas acceptée.

Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds présentés ici (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône, Case postale 1320, 1211 Genève 1, Suisse («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289 route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France. Le représentant suisse et l'agent payeur des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP, comme indiqué ci-dessus.

MSCI

Bien que les sociétés fournissant des informations à l'Union Bancaire Privée, UBP SA, y compris mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (ci-après les «Parties ESG»), obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de toutes données fournies dans le présent document. Aucune des Parties ESG ne garantit quoi que ce soit, expressément ou implicitement, et les Parties ESG déclinent par les présentes toute responsabilité liée à la qualité marchande ou à l'aptitude à des fins spécifiques, en ce qui concerne toutes données mentionnées dans les présentes. Aucune des Parties ESG n'est responsable de toute erreur ou omission en lien avec les informations fournies dans le présent document. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, aucune des Parties ESG ne sera tenue responsable des dommages directs, indirects, particuliers, de caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si elles ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.